

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 5 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le cinq du mois de novembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Maisontiers, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 30 octobre 2024

**20 présents + 5 pouvoirs (25 votes sur 28)** :  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Viviane CHABAUTY, Huguette ROUSSEAU, Jacky JOZEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : /
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**5 pouvoirs** :

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Pascal BIRONNEAU a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

**Excusés** : Maryse BARIGAULT, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU Hélène MARSAULT, Pascal BIRONNEAU

**Absents** : Frédéric PARTHENAY, Sébastien FAURE, Mathias DIXNEUF

**Alain JEZEQUEL a été élu secrétaire de séance**

=====

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
Vente de parcelles de terrain sur la ZAE « Le Grand Tillais »**

Suite à la délibération du 28 mai, le Conseil Communautaire a validé la vente des parcelles 268, 272, 270, 71, 70, 69 et 68 d'une contenance totale de 7 356m<sup>2</sup> situées sur la ZAE du Grand Tillais pour 21 024€HT, plus frais de notaires à la charge de l'acquéreur.

M. Forgerit informe qu'une SCI est en cours de création pour l'acquisition des parcelles, il est donc nécessaire de mettre à jour la délibération de la vente.

Vu la délibération n°D2022-049 en date du 28 juin 2022 relative à la modification du règlement de la redevance spéciale,

- Vu les articles L3211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,
- Vu l'avis des Domaines en date du 15 février 2023,
- Vu la délibération D2024-38 du 28 mai 2024 relative à la vente à l'Entreprise Forgerit des parcelles situées sur la ZAE « Le Grand Tillais » sur la Commune de Saint-Loup-Lamairé, section ZA N°268, 270, 272, 68, 69, 70 et 71,
- Vu la demande reçue le 27 septembre 2024 de la SCI Forgerit pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles situées sur la ZAE « Le Grand Tillais » sur la Commune de Saint-Loup-Lamairé, section ZA N°268, 270, 272, 68, 69, 70 et 71

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention

- ▶ D'annuler la délibération 2024-038 du 28 mai 2024
- ▶ De céder les parcelles ci-dessous pour un montant de 21 024€HT à la SCI Forgerit d'une superficie totale de 7 356m<sup>2</sup> situés à Saint-Loup-Lamairé sur la ZAE « Le Grand Tillais » :

ZA-268	3 393m <sup>2</sup>
ZA-272	238m <sup>2</sup>
ZA-270	1 165m <sup>2</sup>
ZA-71	420m <sup>2</sup>
ZA-70	770m <sup>2</sup>
ZA-69	770m <sup>2</sup>
ZA-68	600m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>7 356m<sup>2</sup></b>

- ▶ De dire que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur
- ▶ D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 6 novembre 2024  
Et ont signé Le Président et Le Secrétaire

Le Secrétaire de séance,  
Alain JEZEQUEL,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20241108-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-11-2024

Publication le : 08-11-2024

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48